



ECOLES D'ARBITRAGE

ADAPTATION DES DISPOSITIONS 2020.2021

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input checked="" type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Les Ecoles d'Arbitrage constituent un dispositif majeur pour la détection et la formation des officiels. Aussi, la situation sanitaire conduit la fédération à adapter de manière exceptionnelle pour la saison 2020/2021.

La reprise des activités pour les jeunes doit aussi pouvoir permettre aux écoles d'arbitrage de reprendre leur fonctionnement s'il avait été interrompu pendant le confinement.

Les adaptations pour la saison 2020/2021 portent notamment sur :

- L'échéance d'enregistrement du niveau 1 sur FBI, repoussée du 30 novembre **au 31 janvier 2021** ;
- L'envoi au comité du fichier de demande de validation au niveau 2 de l'école, repoussées également au **31 janvier 2021** ;
- La nature de la réunion annuelle obligatoire des écoles d'arbitrage qui pourra se faire à distance (préconisation) pour la saison 2020-2021. Les petits comités sont autorisés à se regrouper pour organiser une réunion commune ;
- La date de cette réunion en visioconférence doit être envisagée de préférence **à partir de février 2021**.

Pour accompagner les comités/ligues lors de la mise en place de ces réunions des responsables des écoles d'arbitrage de niveau 2, la FFBB propose des supports pédagogiques qui seront présentés lors d'une visioconférence **le samedi 30 janvier 2021 à 10h30**.

Voici le lien pour se connecter : [accéder à la visioconférence de présentation des réunions des écoles d'arbitrage](#).

Pour rappel, il appartient au club ou à la CTC de **déclarer chaque année** dans FBI **son école d'arbitrage** dans un premier temps au niveau 1 (qui n'est pas valorisée) avant de faire toute demande de validation au niveau 2.

Un guide est mis à la disposition des clubs pour déclarer leur école, leurs arbitres club en formation et les arbitres et OTM "Club" officiant sur les rencontres non désignées (valorisés par la Charte des Officiels). Ce guide FBI de gestion des Ecoles d'Arbitrage et de leurs Officiels est téléchargeable ([cliquer sur ce lien pour le télécharger](#)).

Pour obtenir le niveau 2 (le seul valorisé par la charte des Officiels), l'école d'arbitrage doit répondre à **5** exigences de qualité sur lesquelles elle s'engage. Les CTC et les clubs candidats à ce label doivent déposer une déclaration avant le **31 janvier 2021** (identifiant de la CTC ou du club requis) sur laquelle ils apportent les informations requises justifiant le respect des 5 critères, au moyen d'un imprimé téléchargeable. [Cliquez sur ce lien pour accéder à la page des imprimés FFBB](#), puis cliquer sur le 6ème lien nommé « Ecole d'Arbitrage – Demande de validation de Niveau 2 » pour télécharger l'imprimé.

Dans le cadre de l'opération « retour au jeu », la FFBB incite les clubs à déposer leur demande de validation de leur Ecole d'Arbitrage au niveau 2 au plus vite afin de permettre aux Comités de connaître les responsables de ces écoles d'arbitrage et d'organiser au mieux la réunion citée en objet.

Enfin, et également en raison des conditions sanitaires actuelles et pour permettre de laisser davantage de temps aux clubs et aux comités départementaux de valider les écoles d'arbitrage niveau 2 sur FBI, la FFBB reporte la date limite de validation au niveau 2 au **30 avril 2021 pour les CTC** afin de répondre aux obligations des CTC et au **31 mai 2021 pour les clubs (hors CTC)** pour validation des crédits liés à la charte des Officiels.

Pour accompagner les comités, le Pôle Formation et Emploi a créé :

- Une adresse ecolesarbitrage@ffbb.com permettant d'obtenir une réponse à toute question utile,
- Un onglet dédié aux écoles d'arbitrage sur le site fédéral (accès en cliquant sur ce [lien](#))

Contact : Carole DELAUNÉ DAVID

E-mail : ecolesarbitrage@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Carole DELAUNÉ DAVID Responsable Technique des Officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2020-12-17 NOTE LR CD 2-PFE-OFFICIELS-Ecoles Arbitrage- Réunion Annuelle VFIN	